

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 183

Objet : Achat d'un adaptateur électrique pour le véhicule Maison France Service.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Considérant qu'il est important de procéder à l'achat d'un adaptateur électrique pour le véhicule France Services afin de permettre son raccordement aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

Cet équipement est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la climatisation du fourgon lors des interventions. En effet, la climatisation n'est opérationnelle que lorsque le véhicule est branché sur une source d'alimentation électrique, les batteries embarquées ne disposant pas d'une capacité suffisante pour garantir une utilisation continue de cet équipement.

L'acquisition de cet adaptateur contribuera ainsi à améliorer les conditions d'accueil du public ainsi que les conditions de travail des agents, notamment lors des périodes de fortes chaleurs.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société MONTFORTE'LEC dont le siège est situé sise 37 rue des Amarantes, 77230 Moussy-le-Neuf, pour un montant de 55.00 € HT, soit 66.00 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
 - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société MONTFORTE'LEC

Fait à Senlis, le **30 JUIL. 2026**

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : **31 JUIL. 2026**

de la publication sur le site internet de la CCSSO le :
31 JUIL. 2026

Signé électroniquement par
Karine SUREAU



Le 30 juillet 2026

Alain **BATTAGLIA**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le 31/07/2026

ID : 060-200066975-20260730-2026_183-AR

S²LOW

MONFORTE¹LEC
ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

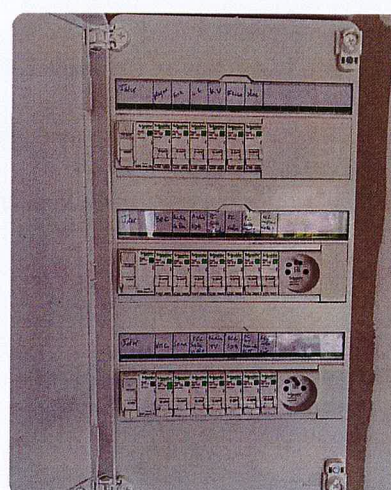
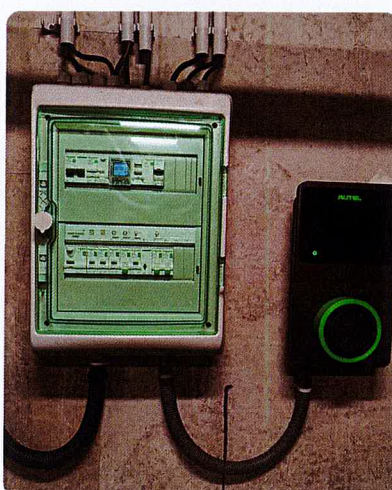
06 69 23 88 33

L'excellence électrique à votre service

Votre devis



Nos réalisations



Vos avis

Joris Roy
17.02.2026

Très bon professionnel. Trouve de bonnes solutions techniques pour un résultat optimal !



Anne Marie Goubay
03.11.2025

Travail sérieux de bon conseil, fournitures des devis assez rapides, délais respectés. Bon contact et disponibilité. Entreprise qui m'a été recommandée par des amis et que je recommande moi-même.



Flashez pour
un artisan
de qualité





Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le 31/07/2026

ID : 060-200066975-20260730-2026_183-AR

S²LO
Dévis

N° DE-01520

En date du : 26/07/2026

Valable jusqu'au : 25/08/2026

Monforte'lec

37 Rue des Amarantes

77230

Moussy-le-Neuf

France

TVA N° FR88911943165

Tél : 06 69 23 88 33

Email : x.monforte@monfortelec.fr

Communauté de communes Senlis Sud Oise

M. Mateo Elias

30 Avenue Eugène Gazeau

60300 Senlis

France

adaptateur prise P2

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	U.	PRIX U.	TVA	TOTAL HT
1	fourniture Adaptateur de type 2 vers Schuko pour borne de recharge, station de décharge de type 2, 220 V, 16 A, 3,5 kW	1,00	u	55,00 €	20,00 %	55,00 €

Conditions de paiement

Acompte de 40 % à la signature soit 26,40 € TTC

Acompte de 30 % à la moitié des travaux soit 19,80 € TTC

Acompte de 25 % acompte fin de chantier soit 16,50 € TTC

Reste à facturer : 3,30 € TTC

Méthodes de paiement acceptées : Chèque, Virement bancaire.

IBAN: FR 76 1751 5900 0008 0185 4197 835

BIC: CEPARPP751

Total net HT	55,00 €
TVA 20,00 %	11,00 €
Total TTC	66,00 €

NET À PAYER 66,00 €

Pour l'entreprise



Pour le client

Mention "Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord", date et signature

..... / /

Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le 31/07/2026

ID : 060-200066975-20260730-2026_183-AR

Partager



Conditions générales de vente

Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le 31/07/2026

ID : 060-200066975-20260730-2026_183-AR



ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes ou prestations de services signées par l'entreprise Monforte'lec et son client. La signature du devis implique la connaissance et l'adhésion à ces CGV.

ARTICLE 2 : COMMANDES ET DEVIS

Les devis sont valables 1 mois à compter de la date d'émission. L'entreprise Monforte'lec se garde le droit de modifier les prix après ce délais.

La commande n'est validée qu'après signature et envoi par le client du devis accompagné d'un chèque d'acompte, correspondant à 40% de son montant TTC et confirmée par l'entreprise Monforte'lec.

Concernant les modifications ou l'annulation du chantier, l'entreprise Monforte'lec doit être informée de façon manuscrite.

ARTICLE 3 : PRIX

Le prix des marchandises correspondent aux prix en vigueur le jour de la prise de commande.

Ils sont libellés en Euros. Le prix hors taxe et le prix toutes taxes sont indiqués. Tout changement de taux sera répercuté sur le prix. Les suppléments feront l'objet d'un devis complémentaire, qui devra être signé.

Le règlement s'effectue soit par chèque, soit par virement bancaire. Le solde, après déduction des acomptes, devra être payé à la réception de la facture et PV de réception signé.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne l'application d'une pénalité de 11%, calculée au prorata temporis sur les sommes dues (art. L4416 Code de Commerce), ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ (art. L4416 et art. D.4415 du Code de Commerce).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Elle sera effective dans un délai de 45 jours après réception de la facture.

ARTICLE 4 : SOUSTRAITANCE

La société Monforte'lec se réserve la possibilité de sous-traiter ou d'effectuer de la sous-traitance pour une partie ou la totalité du chantier, à n'importe quelle étape d'avancement de ce dernier.

ARTICLE 5 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

L'ensemble des marchandises restent la possession de l'entreprise Monforte'lec jusqu'au paiement intégral de leur prix. En outre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'entreprise Monforte'lec se réserve le droit de revendiquer, les marchandises vendues et restées impayées.

ARTICLE 6 : LIVRAISON ET DÉLAIS

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, et ne sont pas de rigueur. En conséquence, tout retard raisonnable (de 30 jours) dans la livraison des marchandises et/ou prestations de services ne pourra pas donner lieu au profit du client de dommage et intérêt et/ou à l'annulation de la commande.

ARTICLE 7 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'entreprise Monforte'lec ne pourra pas être mise en œuvre si la non exécution ou le retard de l'exécution de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

L'entreprise Monforte'lec déclare être assurée pour sa Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'une Compagnie d'assurance (GAN ASSURANCE) pour les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel.

Les produits et marchandises sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code Civil.

La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison et révélés après la réception des produits, doit être formulée par le client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours ouvrables suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut, à peine d'irrecevabilité par la suite.

Il incombera au client de prouver le jour de cette découverte. Il est expressément convenu qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer ni des vices cachés, ni un défaut de conformité des produits.

A défaut de respect de ces conditions, la responsabilité de l'entreprise Monforte'lec visa vis du client ne pourra être mise en cause.

En cas de non conformité, l'entreprise EJC ELECTRICITE ne sera tenue qu'au remplacement ou à la réparation des pièces non-conformes, excluant des dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

Toute garantie est aussi exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Le client autorise l'entreprise Monforte'lec à procéder à des prises de vues de l'intervention à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment, des fins publicitaires. L'entreprise Monforte'lec garantie ne donner aucunes informations sur son client concernant les prises de vues.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi et soumis au Droit Français.

À défaut d'un règlement amiable du litige, seuls seront compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative, la formation ou l'exécution de la convention, les Tribunaux de Paris, même en cas de référé, d'appel en garantie et de pluralité de

Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le 31/07/2026

ID : 060-200066975-20260730-2026_183-AR

S²LOW



37 Rue des Amarantes,
77230 Moussy-le-Neuf

x.monforte@monfortelec.fr

+33 (0) 6 69 23 88 33

